

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-7-8

7^{ème} Commission

Commission de la santé, de l'alimentation et du sport

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une série d'aides, pour un montant total de 109 400 €, à verser aux associations qui organisent dans les territoires alsaciens des manifestations sportives d'intérêt local à international. Les manifestations à rayonnement international sont inscrites à l'ordre du jour de la 7^{ème} Commission "Santé, Alimentation et Sport" du 3 mai 2021. Les événements d'intérêt territorial ont recueilli l'avis favorable des Commissions Territoriales concernées.

Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent sur le territoire alsacien des manifestations sportives d'ampleur locale à internationale. Ce fonds a été doté d'une enveloppe de 183 800 € en fonctionnement lors du vote du Budget Primitif 2021.

I. Manifestations sportives d'intérêt territorial

Le présent rapport propose de soutenir une deuxième série de manifestations sportives d'intérêt territorial :

- Les Galas de Boxe Olympique de Cernay, les 27 février et 29 mai 2021, organisés par l'association « Boxe Olympique de Cernay ». L'objectif de ces galas est de faire découvrir la boxe, développer des combats amateurs et professionnels de haut niveau.

L'association espère prochainement organiser un championnat de France de Boxe à Cernay ;

- Le circuit « Jeunes 68 » de Badminton de Kembs, le 29 et 30 mai 2021, organisé par l'ASLB Kembs. La manifestation fait partie du calendrier fédéral (finale du circuit jeunes) et sera labellisée « éco-responsable » ;
- La 1^{ère} édition du Pro-Am du Golf de la Wantzenau, organisée par l'Association sportive du Golf de la Wantzenau le 4 juin 2021. 32 joueurs professionnels et 98 amateurs sont attendus afin de former des équipes de 4 : 1 pro et 3 amateurs. Les écoles de la Wantzenau (CM1, CM2) ainsi que le collège seront sollicités pour des démonstrations ;
- Les courses du Lac de Kruth-Wildenstein, le 5 juin 2021, organisées par l'US Thann Athlétisme. Ces courses, homologuées par la Fédération Française d'Athlétisme, donnent l'occasion à des centaines d'athlètes de tous niveaux de venir courir sur l'un des plus beaux parcours sur route de la vallée dans un cadre magnifique (deux courses sportives de 5 à 10 km ainsi que deux courses pour les enfants à partir de 10 ans). Le contexte environnemental et touristique s'ajoute à l'intérêt sportif de ces épreuves ;
- Le Cross départemental USEP qui aura lieu à Brumath le 5 juin 2021, organisé par l'USEP 67. Cet événement regroupe plus de 500 enfants issus du cycle primaire de l'ensemble du Bas-Rhin. Cette manifestation utilisera l'activité physique comme une fin (pratique de l'athlétisme, fixation d'une échéance sportive) mais aussi un moyen (bienfaits du sport sur la santé, la citoyenneté, l'entraide...), les enfants devant remplir un « passeport » comprenant plusieurs défis ;
- Le Triathlon Obernai/Benfeld, prévu les 5 et 6 juin 2021 et organisé par le « Comité d'Organisation du Triathlon d'Obernai ». Les organisateurs visent notamment à développer le programme « débutants » de l'événement à visée non compétitive, aux côtés des épreuves classiques (programmes S-M-L) ;
- Le tournoi d'Échecs des Grands Maîtres qui se déroulera à Mulhouse du 26 juin au 3 juillet 2021, organisé par l'association « PHILIDOR ». Ces tournois permettent aux jeunes espoirs du club d'accéder au titre de Maîtres nationaux à travers trois tournois : Les Grands Maîtres, les Maîtres internationaux, les Maîtres de la Fédération Internationale ;
- « L'Alsacienne Cyclo sportive » de Cernay, le 27 juin 2021, organisée par l'association « Alsacienne Cyclo ». Il s'agit de la 1^{ère} épreuve cycliste du Grand Est en nombre de participants, la 3^{ème} cyclo sportive au niveau national et la 7^{ème} cyclo sportive française en nombre de participants classés. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la Fédération Française de Cyclotourisme. Cette course cycliste est plébiscitée par les cyclistes féminines ainsi que par les cyclistes handisport.
- Le Trail du Schnepf qui se déroulera dans la Vallée de Munster le 4 juillet 2021, organisé par l'association « Mouv Mountain ». Les courses, ouvertes à tous (2 courses nature, une course enfants, une randonnée), se déroulent en pleine nature et en semi-autonomie, dans un souci écologique ;
- Les tournois de pétanque : « 17^{ème} Mulhousien masculin », « 12^{ème} Mulhousien féminin », « 2^{ème} Grand prix des Aînés » qui auront lieu à Mulhouse du 19 au 22 août 2021 et organisés par le Comité Départemental de Pétanque du Haut-Rhin. Cet événement national très populaire (4000 personnes) et incontournable permet de promouvoir et développer la pratique aux côtés de joueurs de bon niveau (reconnue au niveau national) ;

- Les Crêtes Vosgiennes dans le secteur Lac Blanc/Markstein, le 22 août 2021, organisées par le Spiridon. La 46^{ème} édition de ce Trail, qui attire près de 2000 participants et fait la promotion de la course à pied sur un parcours allant du Markstein au Lac Blanc en passant par le col de la Schlucht, attirera comme tous les ans de nombreux sportifs régionaux et transfrontaliers (plus de 2000 attendus).
- Le Marathon de Colmar, les 11 et 12 septembre 2021, organisé par l'association « Courir Solidaire ». 7 villages seront traversés par le marathon : Colmar, Eguisheim, Wettolsheim, Ingersheim, Wintzenheim-Logelbach, Katzenthal, Ammerschwihr et Kaysersberg Vignoble. Ce marathon, dont le parcours est en forme de bretzel, se veut convivial et festif. 3000 coureurs sont attendus pour un marathon, un semi-marathon et des escadrilles et plus de 500 enfants (valides et handicapés) seront accueillis ensemble sur des courses prévues le samedi.

Les 12 demandes ci-dessus soumises à votre approbation ont fait l'objet d'un examen par les Commissions Territoriales au cas par cas, en fonction des politiques sportives en vigueur, de leur intérêt, de leur budget prévisionnel et des possibilités financières de la CeA. Elles induisent un soutien financier de 24 400 € selon la répartition jointe en annexe.

II. Manifestations sportives d'intérêt international

Le présent rapport propose également de soutenir deux manifestations sportives à rayonnement international :

II.1. La 18^{ème} édition du Tour Alsace Cycliste

L'ASPTT Mulhouse / Tour Alsace organise, du 21 au 25 juillet 2021, le 18^{ème} Tour d'Alsace cycliste.

Le Tour Alsace est inscrit au calendrier officiel de l'Union Cycliste Internationale (UCI) dans le cadre des Circuits continentaux de cyclisme. Ces circuits viennent en complément des épreuves du ProTour.

L'épreuve alsacienne figure dans la catégorie 2.2 : c'est une course par étapes qui accueille des équipes continentales professionnelles françaises, des équipes continentales amateurs, ainsi que des équipes amateurs nationales, régionales et de clubs.

Quatre étapes se dérouleront dans le Haut-Rhin et une en Haute-Saône :

- 21/07 – Prologue contre-la-montre – Sausheim | 4,3 km
- 22/07 - Colmar – Altkirch | 163,1 km
- 23/07 - Vesoul – La Planche des Belles Filles | 143,1 km
- 24/07 - Ribeauvillé – Lac Blanc | 161,3 km
- 25/07 - Mulhouse – Berrwiller | 153,6 km

Le Tour Alsace a révélé depuis sa création plusieurs champions internationaux, notamment Thibaut PINOT, qui a depuis brillé sur le Tour de France. De plus, cet événement est fédérateur puisque plus de 500 bénévoles locaux s'y investissent annuellement, afin d'accueillir les coureurs et leurs délégations dans les meilleures conditions, mais aussi pour offrir au public des bonnes conditions d'accès aux routes. Aussi, les villages « Départ » et « Arrivée » constituent de véritables moments de fête populaire, animées par la « caravane des partenaires ».

Il est proposé que la CeA apporte un soutien de 10 000 € à l'édition 2021 du Tour Alsace, identique au montant accordé en 2019 par le Département du Haut-Rhin, et de travailler

avec les organisateurs pour qu'à partir de l'édition 2022, la dimension alsacienne ainsi que transfrontalière de la manifestation soit prise en compte et développée.

II.2. Le Championnat d'Europe féminin de Basket-Ball

Le Championnat d'Europe de Basket Féminin est prévu du 17 au 27 juin 2021 en France (Strasbourg – Hall Rhénus Sport) et en Espagne (Valence).

A Strasbourg, du 17 au 23 juin, ce sont les matchs de deux poules qualificatives qui se tiendront, dont celle de l'équipe de France, ainsi que deux quarts de finale, soit 14 matchs. Le territoire alsacien accueillera ainsi 8 équipes nationales féminines : Belgique, Bosnie, Croatie, République Tchèque, Russie, Slovaquie, Turquie, et donc la France.

De plus, un stage et un tournoi amical de préparation à trois équipes (Italie, Suède, Turquie) sont prévus en amont de la compétition du 28 mai au 6 juin à Mulhouse.

La tenue de ce championnat à Strasbourg est une réelle chance pour le territoire alsacien, car il est porteur de valeurs européennes, d'excellence sportive à l'aube des Jeux Olympiques de Tokyo, de développement-promotion du sport féminin mais aussi de spectacle et de divertissement recherché par nos concitoyens en cette sortie de crise sanitaire.

La Fédération Française de Basket-Ball, présidée par M. Jean-Pierre SIUTAT, est délégataire de la Fédération Internationale pour l'organisation logistique et technique de la partie française de ce championnat.

Les services respectifs se sont rapprochés afin de construire collectivement un partenariat adapté et correspondant aux logiques développées par la politique sportive de la Collectivité, que ce soit en termes d'impact territorial, d'actions d'intérêt général et d'ouverture vers l'ensemble de nos publics prioritaires. Il pourrait prendre la forme suivante, évolutive en fonction de la crise sanitaire :

- Principalement, en termes de visibilité, la CeA sera associée à la communication autour et pendant l'événement, en tant que partenaire financeur ;
- Si les conditions le permettent : environ 300 places seraient octroyées à la CeA, en vue de les offrir aux différents publics cibles : collégiens, foyers, structures handisport, jeu Facebook, Intranet ;
- Si les conditions le permettent : l'invitation de diverses structures pourrait se faire lors d'entraînements de l'équipe de France et durant le tournoi de préparation à Mulhouse, avec des séances de dédicace par exemple ; de plus le comité départemental de Basket-Ball du Bas-Rhin mettra en place un terrain extérieur (place Adrien Zeller) afin de faire découvrir la pratique du « 3x3 ».

Le budget total de l'événement côté français est estimé à 2,6 M€ HT (droits fédéraux internationaux, logistique technique, accueil des équipes et officiels, communication, sécurité, transports), notamment financés par les collectivités territoriales de la façon suivante :

- La Région Grand Est à hauteur de 150 000 € ;
- La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de 150 000 € répartis comme suit : Ville de Strasbourg : 25 000 €, Eurométropole : 50 000 € et valorisation à 75 000 € de la mise à disposition gracieuse du Rhénus Sport.
- L'Etat (800 000 €), la Fédération par ses fonds propres (environ 1M€) et des partenaires nationaux compléteront le budget.

Il reste à souligner qu'au regard des récentes restrictions sanitaires, des « bulles » seront probablement imposées aux équipes ; le huis clos restant fortement pressenti.

Il est proposé que la CeA subventionne le Comité d'Organisation de la Fédération Française de Basket-Ball au titre de la politique sportive (dispositif des manifestations sportives abondé en 2021 à hauteur de 183 000 €) à hauteur de 50 000 € et, en cohérence avec les autres collectivités, d'apporter une aide de 25 000 € supplémentaires au titre de la politique de communication.

Les 2 demandes ci-dessus soumises à votre approbation ont fait l'objet d'un examen par la Commission de la Santé, de l'Alimentation et du sport, en fonction des politiques sportives en vigueur, de leur intérêt, de leur budget prévisionnel et des possibilités financières de la CeA. Elles induisent un soutien financier de 85 000 € selon la répartition suivante et jointe en annexe au présent rapport :

- Tour Alsace Cycliste : 10 000 € ;
- Championnat d'Europe féminin de Basket-Ball : 75 000 €

Il est enfin à noter qu'au regard du contexte sanitaire :

- Certains organisateurs prévoient des « dates de secours » en été ou à l'automne, en fonction des calendriers fédéraux.
- Si les organisateurs maintiennent les événements aux dates prévues, les Préfectures ne peuvent donner leur avis final que quelques jours avant la manifestation.
- En cas d'annulation, les subventions étant versées après la manifestation, la CeA pourra examiner au « cas par cas » les éventuelles difficultés que ces annulations engendreraient sur la comptabilité des organisateurs.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la deuxième liste de subventions de l'année 2021, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, pour un montant total de 109 400 € selon la répartition jointe en annexe ;
- D'approuver et de m'autoriser à signer la convention financière entre le Comité d'Organisation de la Fédération Française de Basket-Ball et la Collectivité européenne d'Alsace, dont le projet est joint au présent rapport
- D'acter que les subventions forfaitaires précitées listées en annexe feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière de la CeA ;
- De préciser que par application du Plan alsacien de Relance, solidaire et durable, le versement du soutien financier de la CeA au bénéfice du Comité d'Organisation de la Fédération française de Basket-Ball s'effectuera au moyen d'un versement unique à l'issue de la manifestation, sur production des justificatifs prévus dans la convention financière ;

- De bien vouloir prendre acte que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget de la CeA sur les imputations suivantes :
 - P2080004T01 – 1118 - 65 - 65748 - 326 ;
 - P2080004T06 – 1118 - 65 - 65748 - 326 ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY